

## Règles générales d'antibioprophylaxie

- Administration avant le geste à risque
- Dose unique le plus souvent suffisante
- Ne pas utiliser amoxicilline – acide clavulanique (Augmentin®)

### 1. Césarienne

- Céfazoline 2 g en IVL (30 mn à 60 mn avant l'incision)
- Si allergie pénicilline clindamycine IV 900 mg

### 2. Traitement chirurgical de déchirure périnéale de type III ou IV

- Céfazoline 2 g en IVL si déchirure type 3
- Imidazolé 1gr en IVL si déchirure type 4 (chirurgie proctologique)

### 3. Délivrance artificielle ou révision utérine sur hémorragie du post partum

- Céfazoline 2 g en IVL
- Si allergie pénicilline clindamycine IV 900 mg

### 4. Délivrance artificielle ou révision utérine sans HPP

- Pas d'antibioprophylaxie systématique de routine = antibioprophylaxie à discuter au cas par cas
- S'il est choisi de réaliser une antibioprophylaxie administrer cefazoline 2 g en IVL ou en cas d'allergie clindamycine IV 900 mg



**Le respect des règles d'asepsie lors de la réalisation des procédures y compris délivrance artificielle, révision utérine (lavage des mains / habillage chirurgical ...) est essentiel.**

NB : protocoles à valider localement dans chaque établissement avec le CLIN et la commission des médicaments et dispositifs médicaux ou la commission des agents anti infectieux

Référentiel issu de la commission des obstétriciens